

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 4 juillet 2022

Date de la convocation : 28 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (22) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. COCHERIL, Mme PRIGENT, Mme BASLE, M. RAVAUDET, Mme LECOQ, M. CADIOU (de 19h27 à 19h45), adjoints, M. JAN, Mme FRIOT, Mme MAIGNOT, Mme TRIBOULT, Mme BILLARD, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, Mme THO, M. DAVID, M. HAGGAN, Mme BOUSQUET, M. BIARD, M. LUCAS, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (11) : M. SIMON, Mme PFEIFFER, adjoints, M. LEBRUN, M. KARFACH, M. COLLONGE, Mme GARANDEAU, M. ABDOU, M. LLAVORI, M. GBADOE, M. LE GARLANTEZEC, Mme POURRET, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (6) : M. SIMON a donné procuration à Mme DUCAMIN.

M. CADIOU a donné procuration à M. HAGGAN (de 19h00 à 19h27).

Mme PFEIFFER a donné procuration à M. COCHERIL.

M. LEBRUN a donné procuration à Mme BASLE.

M. KARFACH a donné procuration à M. RAVAUDET.

Mme GARANDEAU a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. RAVAUDET a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

**2022.074 Convention de financement pour l'accompagnement à la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments communaux entre la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande et le Syndicat Départemental d'Énergie 35 –
Approbation – Autorisation de signature**

Rapporteur : P. Cocheril

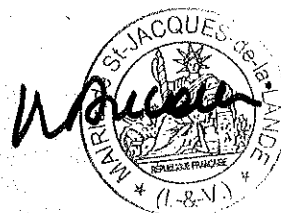
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération du 19 janvier 2022 du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE 35) relative à la convention de financement pour la réalisation des accompagnements proposés dans le cadre du programme ACTEE 2 ;
- **Vu** le projet de convention de financement pour l'accompagnement à la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments communaux proposée par le SDE 35 ;
- **Vu** l'avis à solliciter de la Commission Transition Urbaine et Ecologique à réunir le 30 juin 2022 ;
- **Vu** le rapport présenté en séance par Monsieur Philippe Cocheril, Adjoint à la transition énergétique et écologique, du patrimoine bâti communal et de l'espace public ;
- **Considérant** que la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande sollicite un accompagnement financier et technique à la mise en place de capteurs communicants pour certains de ses bâtiments communaux afin de suivre et optimiser les consommations d'énergies et la qualité de l'air ;
- **Considérant** que le SDE 35 a été lauréat en de l'appel à pilotes des programme ACTEE (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), puis ACTEE 2, porté par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) visant à proposer un service d'accompagnement pour les collectivités territoriales souhaitant initier des projets d'efficacité énergétique pour les bâtiments publics ;
- **Considérant** qu'il revient au Conseil Municipal d'approuver toute convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention de financement pour l'accompagnement à la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments communaux entre la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande et le Syndicat Départemental d'Energie 35 ;
- Autorise Madame La Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 2122-21 ou L. 2122.17 du Code général des collectivités territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

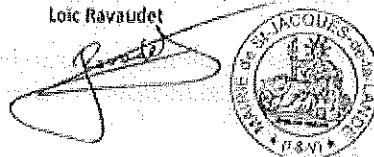
Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 11 juillet 2022

Marie DUCAMIN
Maire



Loïc RAVAUDET
Secrétaire de séance

L'adjoint en charge des finances et de l'achat public
Loïc Ravaudet



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 12/7/22

Publié sur le site de la Ville le : 12/7/22

Par le service affaires générales